

PARC NATUREL MARIN

Enfin sur les rails

L'étude pour la création d'un Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et des Pertuis charentais est en cours. Elle devrait aboutir en 2010 pour une mise en place en 2011.

» Frédéric GADREAU.

Pour répondre à ses engagements internationaux et communautaires en matière de préservation de la biodiversité et des écosystèmes, la France s'est engagée à mettre en place un réseau d'aires marines protégées. À ce titre, elle a pour ambition de se doter d'une dizaine de parcs naturels marins avant 2012. Ils constituent un outil adapté de protection et de développement durable en prenant en compte les spécificités écologiques du milieu marin et la diversité des acteurs intervenant en mer. Le 20 juin 2008, un arrêté du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer a confié la conduite de la procédure d'étude et de création d'un parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et des pertuis charentais, au préfet maritime de l'Atlantique,



► L'estuaire et les pertuis, deux joyaux qui s'inséreront dans l'écrin du parc naturel marin en 2011. (photo J.-P. B.)

au préfet de la Région Aquitaine, préfet de la Gironde, et au préfet de la Charente-Maritime. L'Agence des aires marines protégées installée à Rochefort, qui assure le support technique de cette mission, a débuté ses travaux en mars 2009. Elle a pour objectif d'étudier le milieu naturel qui est très diversifié entre l'estuaire et les pertuis et ses problématiques économiques elles aussi complexes. Il n'est pas possible de définir à l'heure actuelle les conséquences de la mise en place de ces aires protégées sur les activités marines. Tout au long de l'étude, les collectivités et les professionnels de la mer, mais aussi l'ensemble des partenaires intéressés par ce milieu, seront associés dans des groupes de travail et un comité de concertation sera tenu

informé des évolutions de la mission d'étude et donnera un avis sur les travaux. Le comité de concertation s'est réuni une première fois, vendredi 16 octobre, à La Rochelle.

Un premier groupe de travail thématique s'est réuni le mardi 20 octobre, à La Rochelle. D'autres réunions se dérouleront en Gironde, Charente-Maritime et Vendée afin que toutes les personnes concernées puissent participer à la réflexion.

Les travaux de la mission d'étude devraient se dérouler jusqu'à la fin du premier semestre 2010. Le décret de création du Parc marin ne devrait être pris qu'en 2011. Le comité de gestion du parc aura la charge d'assurer l'équilibre entre la protection des espaces et le maintien des usages.